

Vernon, le 30 avril 2021

## Communiqué de presse

# Le Vernon de demain se prépare aujourd'hui : l'appel à projets pour César Lemaître.

**En octobre dernier, le collège César Lemaître de Vernon a déménagé dans de nouveaux locaux. L'ancien site, lui, fait aujourd'hui l'objet d'un appel à projets plus que prometteur. De par sa situation géographique exceptionnelle, les 6 762 m<sup>2</sup> de surface au sol libérés laissent place à tout un champ des possibles.**

Implanté à **300 mètres de la gare SNCF** (à 40 minutes de Paris), mais également de l'hyper centre de Vernon, Seine Normandie Agglomération et la ville de Vernon souhaitent que l'emprise de l'ancien collège César Lemaître puisse accueillir un programme immobilier **destiné prioritairement à de l'activité économique tertiaire et de services**, pouvant être complété par une offre résidentielle de qualité.

Le Département de l'Eure en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie doit procéder à la démolition du collège au plus tard mi 2022 afin de restituer à la ville de Vernon **un terrain de 6 762m<sup>2</sup>** déconstruit et dépollué permettant l'implantation de nouvelles activités.

Une étude urbanistique a estimé **le potentiel du site à 11 420m<sup>2</sup>** de surface plancher pour du tertiaire. Il peut également être envisagé d'inclure des logements.

A ce stade, et aux vues des contraintes et de la particularité du site, différents scénarios sont envisageables y compris inclure deux sous-sols de parking (sous réserve de mise en œuvre technique particulière et d'éventuelles fouilles archéologiques.)

Différents scénarios donc, qui devront également respecter certaines contraintes :

- Le projet devra intégrer la conservation de la façade en brique rue Saint-Lazare et l'angle rue Saint-Lazare/rue de Mai et tout particulièrement le blason (dans le cadre de **Vernon Patrimoine**).
- Un dénivelé de plus de 2m est à intégrer dans le futur projet entre la partie rue Saint-Lazare et la partie rue de Mai.

Une commission ad hoc a été créée et habilitée par délibération du conseil communautaire du 8 avril 2021 pour l'analyse et le choix du candidat.

Elle se constitue du Président, du Président Déléguée, du vice-Président en charge de l'Urbanisme, du vice-Président en charge des finances, de la Maire-Adjointe de Vernon en charge du Développement Urbain du cadre de vie et de la commande publique. La commission examinera les offres et choisira librement le candidat en fonction de la qualité des propositions reçues selon les critères suivants :

**La qualité du projet et son adéquation avec les attentes de la collectivité** comptera pour 70% dans le choix du projet, tandis que la part réservée à l'offre financière pour l'achat du terrain comptera pour 30%.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 30 juillet 2021 à 12h.**

*« Cet appel à projets acte le lancement d'un futur pôle dédié à l'activité économique sur Vernon, novateur dans la forme, respectueux du site et ouvert à l'inventivité et aux nouvelles formes d'activités. C'est aussi l'illustration d'une méthode : celle d'une action concertée entre différents partenaires. C'est enfin un symbole : poser sur un site fort en identité les jalons d'un futur quartier gare. »* commente François Ouzilleau, maire de la ville de Vernon.